

Commission n°2 : Emploi sportif / formation

Réunions réalisées le 16/11/06, le 11/01/07 et le 8/03/07

Nombre total de structures ayant participé : 23

Nombre total de personnes ayant assisté aux réunions : 58

Les enjeux de la commission : 1- Quel accompagnement pour le bénévole dans son rôle d'employeur ?

2- Comment favoriser l'emploi sportif sur le territoire de la Ville de Cholet ?

Problématiques :

1) Bien définir ce que l'on attend par : "emploi sportif" (encadrement technique seulement ?).

2) Comment disposer d'un fichier faisant apparaître en temps réel le point sur l'emploi sportif à Cholet ?

- Qui embauche qui ?

- Sur quel type de contrat ?

- Création d'outil ? Comment ? Avec Qui ? Pour quelle utilisation ?

3) Mise en oeuvre de la Convention Collective Nationale du Sport :

- Quel soutien aux dirigeants de clubs ?

- Collaboration des structures expérimentées ?

4) Une mutualisation de l'emploi sportif est-elle nécessaire et possible à Cholet ?

- Un salarié pour plusieurs associations dans une ou plusieurs disciplines ? Groupement d'employeurs ?

5) Quelle aide pour quel emploi ? (en lien avec la Commission "Soutien Financier").

Constats, problèmes rencontrés	Propositions faites	Enjeux, risques, limites, difficultés rencontrées	Actions déjà réalisées ou en cours
- Pas d'état des lieux de l'emploi sportif sur Cholet.	24- Recensement de l'emploi sportif à travers le dossier de subventions de l' OMS et par un mailing envoyé à l'ensemble des clubs.	- Veille auprès des employeurs en matière de conseil. - Base de données utiles pour la mise en place des formations. - Analyse possible sur l'évaluation de l'emploi.	Enquête réalisée en avril 2007 faisant apparaître un état des emplois CDI et CDD à temps plein et temps partiel au sein des clubs choletais.
- Nécessité pour les employeurs potentiels de se regrouper, notamment ceux qui embauchent à temps partiel (mutualisation). - Forte sollicitation de clubs en recherche d'éducateurs.	25- Création d'un groupement d'employeurs sur Cholet (bourse de l'emploi sportif) avec une personne référente emploi. Sous quelle forme ? : - Antenne locale AESA ? - Groupement d'employeurs adhérents à l'AESA avec l'OMS et la JF, par exemple ? - Groupement d'employeurs autonome ? - Rapprochement éducateurs-associations.	- Volonté et capacité des structures expérimentées en la matière (AESA, OMS, JF) à se constituer en groupement d'employeurs ? - Financement de cette structure (soutien de la ou des collectivités(s) ?) - Mutualisation des tâches administratives des clubs employeurs. - Susciter une demande généralisée de tous les clubs. - Restructuration du travail des ETAPS.	Réunion le 20 avril 2007 en mairie avec l'OMS, la Jeune France, la DDJS et l'AESA mettant en évidence : - La priorité à donner sur l'information aux clubs en terme de "projet de club" (Le Relais). - La possibilité pour l'AESA de mettre à disposition des clubs un conseiller en matière de projet de club. - La possibilité de mise à disposition par l'AESA d'éducateurs auprès des clubs.

Constats, problèmes rencontrés	Propositions faites	Enjeux, risques, limites, difficultés rencontrées	Actions déjà réalisées ou en cours
- Aide municipale à l'emploi sportif, limitée à 3 ans et dégressive pour les clubs employeurs.	26- Soutien financier aux clubs employeurs par la collectivité de façon pérenne et non dégressive, sous conditions (contrat d'objectif) , y compris pour des activités non compétitives (ex : l'escalade). - Sortir du dualisme "sport compétition et loisirs". - Prise en compte des clubs utilisateurs de brevets d'état auprès d'autres structures (AESA – Comités départementaux), sans être employeur principal.	- Intégration de cette aide comme critère d'attribution de subvention (enveloppe fixe ou montant au prorata de la dépense effectuée ?) - Quelle complémentarité avec les autres financeurs (Etat, Collectivités) ?	Réflexion sur la proposition de nouveaux critères de subvention intégrant l'emploi sportif.
A priori, manque d'(in) formations pour les nouveaux dirigeants lors : - de la création de clubs. - du changement de dirigeants dans les clubs existants. - de l'embauche d'un salarié.	27- Offre systématique de formations à tous nouveaux dirigeants (ex : un regroupement tous les 6 mois ou 1 par an). 28- Possibilité de créer « un guide du nouveau dirigeant » à l'échelle de Cholet. 29- Mieux communiquer et diffuser l'information concernant « la commission formation » de l'OMS, notamment pour ce qui concerne l'application de la Convention Collective Nationale du Sport mise en application depuis le 26 novembre 2006. 30- Calendrier de formations sur une année sportive.	- Créer du lien en continu avec les associations sportives locales. - Faire face au turn-over des dirigeants. - Adaptation des dirigeants face à la professionnalisation. - L' affichage n'est pas suffisant, contact nécessaire au sein des clubs.	
- Manque d'un lieu de rencontre entre les associations sportives.	31- Création d'une maison des sports pour les associations sportives avec l'OMS. 32- Ouverture plus large des créneaux horaires de l'OMS (après 18h00 par ex. ?).	- Structure venant compléter l'offre faite avec l'immeuble Kennedy en proposant des sièges d'associations et des salles de réunions.	
- Problème d'adaptation des temps de formations en fonction du public.	33- Formations à proposer à dominante en journée pour les éducateurs et en soirée ou samedi matin pour les dirigeants.	- Organismes concernés : OMS, CDOS, DDJS, Structures associatives et établissements? - Communiquer avec les clubs et au sein de ceux-ci.	
- Besoin de formation de techniciens, d'éducateurs multisports.	34- Offre de formations pour les activités multisports à Cholet.	- Compétence de l'Etat (MJS) et d'organismes ayant reçu l'habilitation. - VAE. - Plan de carrière.	
- Evolution du bénévolat.	- Formation des jeunes pour leur faire connaître le fonctionnement associatif et leur faire découvrir au plus tôt le bénévolat (exemple du basket). - Analyser l'engagement premier du bénévole afin de bien définir son positionnement, ses attentes.	- Démarche fédérale pouvant être soutenue au travers de subventions publiques (Etat, Collectivités, OMS).	
- Manque de reconnaissance du bénévolat.	35- Récompenser les bénévoles (par le biais de la Fédération Française des Médailleurs Jeunesse et Sports ; des oscars du bénévolat; de bons d'achats, de chèques cadeaux).	- Reconnaissance du bénévolat. - Inciter les jeunes au bénévolat.	
Constats, problèmes rencontrés	Propositions faites	Enjeux, risques, limites, difficultés rencontrées	Actions déjà réalisées ou en cours
- Besoin en formation.	36- Les droits et les devoirs de chacun ; démarches employeurs / employés.		
- Formation onéreuse et parfois obligatoire.	37- Soutien financier municipal (cf. commission n°5).	- Sélection rendue obligatoire par les clubs en l'absence de soutien financier. - Non participation des clubs aux épreuves sportives.	Critère déjà existant (OMS) mais ne représentant que 4 000 € au total.
- Manque de connaissance des éducateurs sur l'entraînement physique (mise à jour nécessaire).	38- Formations proposées aux éducateurs mise en place par l' OMS.	- Formation continue des éducateurs.	